

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature de la convention de mise à disposition des salles BERNSTEIN et DEBUSSY de l'école de musique située au 2^{ème} étage du centre Léon Boyer avec la Chorale « Mine de Rien »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que la mairie de Murat a mis à disposition le 2^{ème} étage du Centre Léon Boyer à Hautes Terres Communauté pour y installer l'école de musique, antenne de Murat ;

Vu la délibération n°2022CC-106 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2022 validant les tarifs de mise à disposition des salles de l'école de musique de Murat ;

Considérant la demande de location de la chorale « Mine de Rien » en date du 21 mars 2024 ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de mise à disposition des salles de musique situées au 2^{ème} étage du Centre Léon Boyer avec la chorale « Mine de Rien », représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure VION. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée (uniquement les week-ends) :
 - o Du 24 au 26 mai 2024
 - o Du 14 au 16 juin 2024
 - o Du 20 au 25 juillet 2024
- Conditions financières : 400 € l'année scolaire, et pas de facturation sur la période de juillet ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

